



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC
N° 2024-137-6-1
Portant permission de voirie
et autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze),

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,

Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,

Vu, la demande présentée par les établissements Soubrange pour le compte de M. MOZON 9 rue de Panazol 19250 Meymac.

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

A partir du 1^{er} Août 2024 à partir de 08h00 et pour une durée d'un jour, les établissements Soubrange pour le compte de M. MOZON 9 rue de Panazol 19250 Meymac., bénéficient d'une permission de voirie et d'une autorisation de stationnement.

ARTICLE 2 : zone de travaux/stockage

Cette permission de voirie et autorisation de stationnement porte au droit du 1 et 3 rue de Panazol et du 32 rue de la Fontaine du Rat 19250 MEYMAC, sur l'équivalent des places de stationnement.

ARTICLE 3 : transmission exécution

Le directeur général des services, le directeur des services techniques de la Commune de Meymac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et notifié au pétitionnaire.

ARTICLE 4 : voies et délais de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ampliation du présent arrêté sera adressée

- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac,
- à Monsieur le Directeur des routes, Hôtel du Département, 9 rue René et Emile Fage, 19005 TULLE Cédex,
- à l'entreprise Soubrange 9 rue de Grammont 19200 USSEL,

Meymac, le 22 juillet 2024



Philippe Brugere
Philippe BRUGERE